Image not found or type unknown

# Divorce délais de dépôts d'écriture

Par **Goldorak60**, le **09/12/2024** à **17:21**

Dans le cadre de mon divorce, Madame a bloqué les fonds par peur de ne pas pouvoir récupérer assez d'argent lors de la liquidation.

J'ai lancé une procédure pour libérer ces fonds.

L'avocat de la partie adverse a déja repoussé la plaidoirie une première fois.

La veille de la plaidoirie il n'a toujours pas déposé ces écritures.

Est-il possible de ne pas accepter cet état de fait et de ne pas repousser cette dernière et ainsi l'intimer de playder sans ces écrits ?

D'avance merci pour votre aide.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés